

COMMUNE DE MORNAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCAATION du 05 JUILLET 2022

LE LUNDI 11 JUILLET 2022 A 18H15

Salle du Conseil Municipal, Mairie

PRESENTS : M. LAURENT Francis, M. DA SILVA Pascal, Mme DESMORTIER Isabelle, M. SEGUINOT Thomas, M. DUMASDELAGE Didier, Mme LEROYER Laurence, Mme LETIEVANT Isabelle, M. NADAUD Pascal, Mme DUSSAIGNE Line, Mme MIEN Marie, Mme CHARTIER Nadège, M. TANON Cauphy.

ABSENTS : M. BISSIRIER Gaëtan, M. VIGIER Damien, M. BOUQUET Gérard, M. DEMARLY Philippe, Mme Brigitte BOUZIOU (pouvoir donné à Mme LEROYER Laurence), Mme THOUIN Marie-Christine (pouvoir donné à Mme DESMORTIER Isabelle), Mme Céline DORCHIES (pouvoir donné à Mme LETIEVANT Isabelle).

Mme Isabelle LETIEVANT est nommée secrétaire de séance.

PRESENTS : 12

ABSENTS : 7 (POUVOIRS : 3)

Ordre du jour :

- *Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2022 ;*
- *Acquisition immeuble – Abrogation de la délibération n°0905202207 et nouvelle rédaction ;*
- *Ressources humaines : création d'un emploi permanent ;*
- *Conseil de développement : intervention de Madame Valérie SIREAU ;*
- *Lotissement du Petit Mairat : point sur le projet ;*
- *Convention de prestation de service – service public du stockage des animaux morts ;*
- *Divers.*

CR Conseil Municipal MORNAC du 11.07.2022

Synthèse des délibérations de la séance du conseil du 11 juillet 2022

Début de la séance 18h25

➤ **Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2022**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Acquisition d'un immeuble : abrogation de la délibération n°0905202207 et nouvelle rédaction**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09 mai 2022, l'assemblée a validé l'acquisition de l'immeuble AX 281 pour un montant de 130 000.00 € augmenté des frais et des études estimés à 12 000.00 € soit 142 000.00 €.

Les services de l'Etablissement Public Foncier souhaitent que la commune valide le prix de cession de 138 662.43 € HT / 140 325.65 € TTC par voie de délibération.

L'assemblée est invitée à délibérer sur le prix de cession.

L'acquisition deviendra communale.

M. Pascal NADAUD demande s'il sera possible de revendre au même prix après réalisation de travaux.

Mme Marie MIEN demande comment le prix a été fixé. Réponse : par l'EPF

Mme Laurence LEROYER demande si, en cas de vente et de travaux, un immeuble ou une construction haute pourrait y être construit ? Réponse : Normalement non.

Pas d'opposition à l'achat, accord à l'unanimité

➤ **Ressources humaines : création d'un emploi permanent**

Madame Isabelle DESMORTIER, adjointe en charge des ressources humaines, informe l'assemblée :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin des services administratifs, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Elle propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 01/09/2022 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au sein des services administratifs.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial.

Le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en ce sens.

L'assemblée est invitée à en délibérer.

La création de poste est approuvée à l'unanimité.

➤ **Lotissement du Petit Mairat : point sur le projet**

Monsieur Francis LAURENT et Monsieur Thomas SEGUINOT informent l'assemblée de l'avancée du projet et des travaux.

- Travaux d'assainissement réalisés avec une à deux semaines d'avance ;
- Les engins seront enlevés durant l'été ;
- Le parcellaire se fera en octobre ;
- Le transformateur, commandé en janvier 2022, devant être installé en mars 2022 sera finalement livré en mars 2023 ;
- L'entrée des parcelles passera de 3m à 3,5m ;
- Partie Sud : une parcelle sera rétrocédée à Logelia afin de limiter l'entretien par la commune ;
- Bordures coulées en première tranche (économie de 2500€) ;
- Logelia compte un an de travaux ;
- Nous n'avons pas encore tous les éléments pour fixer le prix des parcelles ;
- Raccordement demandé près du stade pour pouvoir arroser les espaces verts du futur lotissement ;
- Bordures hautes, pas en affleurements afin de faciliter les écoulements d'eau de pluies
- Un huissier est venu constater l'état du terrain avant que les travaux débutent ;
- Le parcellaire doit d'abord être fait pour pouvoir mettre les parcelles en vente.

Mme Laurence LEROYER: La mairie a-t-elle reçue des plaintes suite aux bruits des travaux ? Non, pas en Mairie. Des riverains se sont pourtant directement plaint a l'élue, sa réponse : il faut être tolérant, ces travaux ne sont que ponctuels.

M. Joseph TANON : pendant le temps des travaux, le terrain de foot, sera-t-il praticable ? Réponse : Non, un arrêté a été pris en ce sens.

➤ **Conseil de développement : intervention de Madame Valérie SIREAU**

Madame Valérie SIREAU, membre du conseil de développement au sein de GrandAngoulême, a été invitée par Monsieur le Maire afin d'échanger sur les différents thèmes abordés par le conseil de développement.

- Changement de directrice du conseil de développement, les dossiers ont, de ce fait, pris du retard.
- Différents thèmes abordés : annuaire des producteurs, Atriom, l'après crise, schéma cyclable, Angoulême 2030, mobilité.... D'autres projets seront étudiés en septembre.
- SCOT, nouveau PLUI à 38 : ne pas grignoter des hectares agricoles, habitat non occupé (schéma cohérence territorial)

Groupe de travail pour 6 mois, le Conseil Communautaire est décisionnaire au final mais peut tenir compte des groupes de travail.

➤ **Convention de prestation de service – Service public du stockage des animaux morts**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années la commune de Mornac utilise les espaces de stockage des animaux morts mis en place et gérées par la ville d'Angoulême.

Un bloc de chambre froide est mis en place sur le site des Agriers aux fins de stockage des animaux mort.

Considérant que la convention entre la commune de Mornac et la commune d'Angoulême arrive à son terme.

La commune de Mornac souhaitant continuer à utiliser ce service, il y a lieu d'établir une nouvelle convention fixant les modalités d'utilisation des espaces de stockage des animaux morts. Ce service sera accessible aux services communaux signataires de la présente convention.

Cette convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 1^{er} septembre 2028. Le remboursement des frais de fonctionnement liés à ce service est fixé à hauteur de 0.16 euros par habitant.

La convention est approuvée à l'unanimité.

➤ **Divers**

M. Pascal DA SILVA :

- Les travaux de la salle du bourg se terminent. L'installation de l'orthophoniste est prévue fin août ou début septembre
- Course de vélo « Grand Prix de la municipalité » le jeudi 14 Juillet dès 14h45 : maintenue pour le moment malgré les fortes chaleurs annoncées. La buvette, tenue par le Comité des fêtes, sera placée près de la ligne d'arrivée, vers la salle omnisport.
- Balade sur la Flow vélo afin d'étudier le parcours : réservée aux élus et aux techniciens de GrandAngoulême le 20 septembre, départ à 9h de St Yrieix, arrivée à 12h à Mornac.
- Rappel : GrandAngoulême propose une prime d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, jusqu'à 300€, sous conditions.
- Présentation de la fresque qui sera affichée sur le bardage de la grande salle du complexe omnisport.
- Choix du nouveau logo communal.
- Reprise du centre équestre l'Etrier Charentais par l'UCPA. Ce sera toujours une DSP. Concernant les cours d'initiation pour les scolaires, la commune n'aura que le transport à sa charge.

M. Didier DUMASDELAGE :

- Une réflexion doit être menée concernant l'aménagement de la route des Quatre Saisons.

Mme Isabelle DESMORTIER :

- Bon déroulement des conseils d'écoles. En élémentaire, effectif de 119 élèves sur 5 classes prévu. La répartition n'est pas encore connue.
- Les scolaires iront plus souvent à la médiathèque. Un agent va installer une partie de la bibliothèque scolaire dans une salle, le local actuel étant en travaux.
- Effectifs de la maternelle : 21 en PS, 26 en MS et 23 en GS.
- Sur les 2 apprenties recrutées pour la rentrée de septembre, une s'est finalement désistée.
- Les apprentis en poste à l'école ont tous obtenu leur CAP AEPE.

M. Francis LAURENT

- La demande d'affichage pour le 27e Festival Polar de Cognac est acceptée.
- Contrat d'engagement républicain : depuis le 1^{er} janvier 2022, les associations sont tenues de le signer lorsqu'elles demandent une subvention à l'Etat ou aux collectivités publiques.
- L'AFPA a été présélectionné pour créer un village dans son centre, un tiers lieu, incubateur des innovations de village. Les machines à bois de la commune intéressent le directeur pour créer ce tiers lieu en partenariat avec le Carré Bouge. Un projet de convention sera établi entre la commune et l'AFPA afin d'acter le prêt des machines.

20H03 : Arrivée de Mme Nadège CHARTIER

Mme Line DUSSAIGNE.

Signalement de nuisances sonores liées aux tontes le dimanche après-midi. Les personnes responsables ne réagissent pas aux interpellations.

Il est également rappelé que les feux dans les jardins sont interdits.

Mme Nadège CHARTIER.

- Beau succès pour les Soirs Bleus le mardi 5 juillet.
- La refonte du site internet de la commune avance.

Séance clôturée à 20h08